

VILLE D'EPERNON

(Eure-et-Loir)
8, rue du Général Leclerc
BP 30041
28231 EPERNON cedex
Tél. 02.37.83.40.67

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****2020-109****SEANCE DU 22 JUIN 2020**

FB/LN/CJ n° 2020/15

Objet de la délibération :**OBJET**

CONSTITUTION DE LA
COMMISSION COMMUNALE DES
IMPOTS DIRECTS :

VALIDATION D'UNE LISTE DE 16
COMMISSAIRES TITULAIRES
ET 16 COMMISSAIRES
SUPPLEANTS

NOMBRE DE CONSEILLERSEn exercice : **29**Présents : **28**Pouvoir : **01**Votants : **29**

Date de la convocation :
16 juin 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-deux juin à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur BELHOMME François.

Etaient présents :

BELHOMME François, BONVIN Béatrice, GAY Jacques, THÉRON-CAPLAIN Armelle, DURAND Denis, EVENO Patricia, MARCHAND Jean-Paul, PONÇON Anne, BONNET Dominique, JOSEPH Jean, BEULÉ Simone, DAVID Guy, BAUDELLOT Marc, HABEGGER Christine, POISSONNIER Philippe, ROYNEL Eric, RICHARD-DUHAMEL Stéphanie, DOKOUROFF Sonia, SAUTEUR Emmanuel, COMBEAU Cécile, CLAIREMBAULT Claire, AMELOT Thomas, DOROL Dalila, ESTAMPE Bruno, HAMARD Roland, MARCHAND Isabelle, CHARRIER Hélène, PICHARD Fabrice.

Excusée : ROUZET Sylvie, pouvoir à BONVIN Béatrice

Secrétaire de séance : PONÇON Anne

VU l'article 1650 du Code Général des Impôts stipulant que dans chaque commune une commission communale des impôts directs doit être constituée,

CONSIDERANT le renouvellement général du Conseil municipal suite aux élections du 15 mars 2020,

CONSIDERANT que dans les communes de plus de 2 000 habitants, il est institué une commission communale des impôts directs composée du Maire ou de l'adjoint délégué, président, et de huit commissaires.

CONSIDERANT que les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

CONSIDERANT que peuvent participer à la commission communale des impôts directs, sans voix délibérative, les agents de la commune, dans les limites suivantes :

– un agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;

CONSIDERANT que les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions sus-énoncées, dressée par le conseil municipal.

CONSIDERANT que la désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière à ce que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises soient équitablement représentées.

CONSIDERANT que la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal.

CONSIDERANT que leur nomination a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux.

CONSIDERANT que le mandat des commissaires ainsi désignés prend fin avec celui des commissaires choisis lors du renouvellement général du conseil municipal.

Sur l'exposé présenté,

Monsieur le Maire propose de soumettre au Directeur des services fiscaux une liste de contribuables de la ville comportant trente-deux noms dont 16 titulaires et 16 suppléants, lequel ne retiendra que 8 commissaires

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20200622-D2020_06_15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2020

Notification : 24/06/2020

Pour l'autorité compétente par délégation





2020-110

titulaires et 8 commissaires suppléants.

Chaque membre du Conseil municipal a été destinataire de la liste des 32 contribuables.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

VOTANTS :	POUR :	ABSTENTION(S) :	CONTRE :
29	29		

APPROUVE la liste (jointe en annexe) des 32 contribuables proposés pour constituer la CCID.

Fait et Délibéré à Epernon, le 22 JUIN 2020

Le Maire,



F. BELHOMME

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20200622-D2020_06_15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2020

Notification : 24/06/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.



2020-111

Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales	
Col.1	Col.2	Col.3	Col.4	Col.5	Col.6	
Le maire étant membre de droit de la CCID, il ne doit pas être mentionné dans les personnes proposées ci-dessous.						
1	M.	BIZET	HENRI	16/03/1945	2 chemin de la Tourneuve 28 EPERNON	TH / TF
2	M.	GOUSSEINS	JEAN-CLAUDE	25/05/1945	Rte d'Ecrosnes HOUDREVILLE 28 EPERNON	TH / TF
3	M.	BOULAIN	MICHEL	17/03/1950	Rte d'Ecrosnes HOUDREVILLE 28 EPERNON	TH / TF
4	MME	DIANCOURT	FLORENCE	15/12/1960	42 7 RUE DE SAVONNIERE 28 EPERNON	TH / TF
5	MME	PRE	CATHERINE	11/11/1951	11 RUE ST ROCH 28 EPERNON	TH / TF
6	MME	LE POURHIENNEG	AUDREY	14/01/1976	34 RUE DES HAUTES TERRES 28 EPERNON	TH / TF
7	M.	GALLOU	PHILIPPE	25/09/1966	1 RUE ST PIERRE 28 EPERNON	TH / TF / CFE
8	MME	JACQUET	STEPHANIE	08/05/1975	13 ALL DES CINQ CHENES 28 EPERNON	TH / TF
9	MME	BILHEUX	ISABELLE	15/05/1969	21 RUE DU GENERAL LECLERC 28 EPERNON	TH / TF
10	MME	KUNTZ	MELANIE	24/10/1988	10 B RUE DROUET 28 EPERNON	TH / TF
11	M.	DOUSSOT	FLORIAN	28/05/1982	6 CH DES CARRIERES 28 EPERNON	TH / TF
12	M.	GERNIGON	THOMAS	29/12/1978	45 RTE DE BOULARD 28 EPERNON	TH / TF
13	M.	DUBOSO	JACKY	17/04/1971	7 ALL DES GRAVIERS 28 EPERNON	TH / TF
14	M.	BIDEAU	PIERRE	28/02/1969	9 AV DE LA PRAIRIE 28 EPERNON	TH / TF
15	M.	BLANCHARD	FLAVIEN	11/07/1976	21 RUE BOURGEOISE 28 EPERNON	TH / TF
16	M.	COURTEAUX	SEBASTIEN	04/01/1970	14 RUE DU GRAND PONT 28 EPERNON	TH / TF
17	M.	DU COUTUMANY	FRANCK	26/04/1969	11 RUE DU DONJON 28 EPERNON	TH / TF
18	M.	DURAND	DENIS	20/10/1969	8 AV DU DOC ANDRE GILLES 28 EPERNON	TH / TF
19	MME	CHARRIER	HELENE	29/07/1967	11 RUE NORMANDE 28 EPERNON	TH / TF
20	M.	KUNTZ	PHILIPPE	07/01/1958	10 B RUE DROUET 28 EPERNON	TH / TF / CFE
21	MME	BENZIANE OUARTINI SELMA	INCEBORG	17/09/1979	31 RUE DE LA GARENNE AU MOINE 28 EPERNON	TH / TF
22	M.	ROYNEL	ERIC	29/06/1974	60 RUE DE A GARENNE AU MOINE 28 EPERNON	TH / TF
23	M.	AMELOT	THOMAS	25/05/1990	16 B ROUTE D ECROSNES 28 EPERNON	TH / TF
24	M.	BONTEMPS	FABIEN	12/07/1987	14 RTE DE HANCHES 28 EPERNON	TH / TF
25	M.	SERVOIN	JACQUES	09/02/1940	6 RTE DE HANCHES 28 EPERNON	TH / TF
26	M.	JOUSSEAUJME	MATHIEU	19/03/1979	25 RTE D ECROSNES 28 EPERNON	TH / TF
27	MME	AMALADURAI	MARIE	15/05/1961	15 RTE DE GALLARDON 28 EPERNON	TH / TF
28	M.	GOULET	GILLES	04/03/1957	7 CH DES RUELLES 76125 ORPHIN	TH / TF / CFE
29	M.	VILFAYEAU	NICOLAS	01/08/1978	3 RUE DES VERGERS 28 EPERNON	TH / TF
30	MME	RAMOND	FRANCOISE	25/08/1940	4 CH DE LA FERME DE CROIX 28130 HANCHES	TH / TF
31	MME	BERTHOJ	ISABELLE	27/02/1969	17 B RUE DE SAVONNIERE 28 EPERNON	TH / TF
32	MME	CLAIREBAUD	LUDVINE	13/10/1976	9 RUE DU PRIEURE 28 EPERNON	TH / TF / CFE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20200622-D2020_06_15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2020

Notification : 24/06/2020

Pour l'autorité compétente par délégation

